

# Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

## Synthèse des résultats de l'enquête flash – septembre 2020

*La sixième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'Insee, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 31 août et le 11 septembre 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre en août.*

- *En août, la reprise de l'activité continue mais semble légèrement s'essouffler. Si 60 % des salariés (après 53 % en juillet, 37 % en juin, 22 % en mai et 16 % en avril) sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu, 7 % des salariés sont encore dans une entreprise dont l'activité est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 9 % en juillet, 13 % en juin, 27 % en mai et 45 % en avril). Cette légère amélioration est générale. Elle est marquée dans l'hébergement et la restauration qui reste cependant, en août, le secteur le plus touché par la crise (21 % à l'arrêt ou en baisse d'activité de plus de moitié en août, après 35 % en juillet et 57 % en juin).*
- *Les entreprises qui demeurent concernées par une chute d'activité font face à un choc de demande. Les causes évoquées de réduction d'activité sont avant tout la perte de débouchés (80 % après 77 % en juillet), plutôt que les fermetures administratives (9 % après 12 % en juillet), le manque de personnel pouvant travailler (5 %, comme en juillet) ou les difficultés d'approvisionnement (7 % après 6 % en juillet).*
- *Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires, qui étaient reparties à la hausse en juillet, augmentent à nouveau en août. À l'inverse, les difficultés financières se réduisent encore un peu, de même que celles liées à une fermeture administrative, celles relatives à l'approvisionnement et celles liées à l'aval.*
- *Les réductions d'effectifs restent contenues, comme c'est le cas depuis le mois d'avril. Elles passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues. Cependant, le recours au non-renouvellement de CDD, très fréquent de mars à mai, reste important (41 %) et les ruptures conventionnelles poursuivent leur augmentation commencée en mai (21 % fin août contre 5 % en mai). Près de la moitié des entreprises dont les effectifs ont diminué anticipent que ces derniers ne retrouveront pas leur niveau normal, notamment dans les plus grandes d'entre elles. Les entreprises qui n'ont pas encore vu leurs effectifs diminuer du fait de la crise n'anticipent pas pour la majeure partie d'entre elles une baisse des effectifs au cours des trois prochains mois. Cependant, les entreprises qui augmentent leurs effectifs sont de moins en moins nombreuses (5 % après 6 % en juillet et 8 % en juin), en particulier dans celles de grande taille et dans le secteur du commerce.*

- *En août, quatrième mois de déconfinement, le retour des salariés sur site se confirme malgré les congés estivaux : fin août, plus de la moitié des salariés travaillait sur site (stable par rapport à fin juillet et fin juin, après la moitié fin mai, un tiers fin avril et un quart fin mars). Le chômage partiel complet se stabilise : 3 % des salariés étaient dans ce cas fin août (après 4 % fin juillet). Le télétravail est aussi fréquent qu'en juillet et concerne un salarié sur dix, alors que la part des salariés en congés augmente nettement et que celle des salariés en arrêt maladie reste stable.*
- *Le nombre d'entreprises ayant recours au chômage partiel poursuit la baisse amorcée en juin. 1,3 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois d'août 2020, après 1,9 million en juillet (chiffre révisé), pour un total de 77 millions d'heures chômées, soit 0,5 million de salariés en EQTP (après 0,9 million en juillet).*
- *Le recours à la formation est assez faible pour les salariés en chômage partiel (13 %, après 16 % en juillet), notamment dans les plus petites entreprises. Il est cependant assez important dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport et dans l'hébergement restauration.*
- *Les perspectives des entreprises sont encore marquées, comme pour le mois de juillet, par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs. Les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 40 % de l'emploi salarié (après 43 % fin juillet), et la part de salariés qui travaillent dans une entreprise qui ne voit pas de retour à la normale avant la fin de l'année se stabilise en août à 28 % (après 27 % en juillet). L'incertitude, qui avait reflué en mai et juin puis rebondi en juillet, augmente encore. Elle atteint son plus haut niveau depuis le début de la crise : les entreprises qui ne savent pas dater ce retour à la normale représentent 32 % des salariés (après 30 % fin juillet et 27 % fin avril).*
- *La part des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise de leur activité est stable par rapport à juillet (20 % en août après 21 % en juillet, 17 % en juin, 10 % en mai et 6 % en avril). Les principales difficultés que les entreprises voient poindre restent le manque de débouchés (stable par rapport à juillet), l'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (stable également) et la disponibilité limitée de certains salariés (en hausse).*

## **En août, l'amélioration de l'activité se poursuit, mais elle semble légèrement s'essouffler...**

En août, l'activité des entreprises s'améliore de nouveau : six salariés sur dix sont employés dans des entreprises dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu (après 53 % en juillet). Cependant, la situation ne s'améliore que très légèrement par rapport au mois précédent : la part des salariés qui sont employés dans des entreprises où l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu est en baisse de 3 points par rapport au mois précédent (8 % après 11 % en juillet). De même, 7 % des salariés sont encore, en août, dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (après 9 % en juillet, 13 % en juin, 27 % en mai et 45 % en avril), dont 1 % dans une entreprise dont l'activité est totalement arrêtée (stable depuis juin, après 5 % en mai, 12 % en avril et 19 % en mars). Enfin, la part de salariés des entreprises qui ont vu leur activité baisser plus modérément diminue légèrement pour atteindre 25 % en août (après 27 % en juillet, 39 % en juin et 44 % en mai).

Alors que la baisse d'activité était plus marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés les mois précédents, elle est similaire, depuis le mois de juillet, à celle observée dans les entreprises de plus grande taille. En août, 9 % des salariés des entreprises de 10 à 19 salariés sont à l'arrêt ou en forte diminution d'activité, une part stable par rapport à juillet, après 17 % en juin et 38 % en mai. À l'opposé, 6 % des salariés des entreprises de 500 salariés ou plus sont à l'arrêt ou en forte baisse de l'activité, après 10 % en juillet (Tableau 1).

## Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'août, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

	Elle a été arrêtée	Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	Elle est restée inchangée	Elle a augmenté
<b>Ensemble</b>					
août	0,9	6,1	24,7	60,2	8,0
juillet	1,0	7,5	27,4	52,8	11,3
juin	1,4	11,4	38,5	37,1	11,6
mai	4,9	21,9	44,1	22,0	7,0
avril	12,2	32,4	35,0	15,8	4,6
<b>10 - 19 salariés</b>					
août	2,5	6,5	19,4	65,0	6,5
juillet	2,0	7,4	23,6	55,3	11,7
juin	3,0	14,3	29,3	42,7	10,6
mai	12,1	25,9	35,4	22,3	4,3
avril	26,1	33,5	24,3	12,7	4,6
<b>20 - 49 salariés</b>					
août	1,8	7,2	19,7	65,1	6,3
juillet	1,2	6,1	25,8	55,3	11,7
juin	2,1	11,7	32,9	41,6	11,7
mai	7,5	21,4	41,1	23,1	6,9
avril	18,9	35,3	26,2	13,6	6,0
<b>50 - 99 salariés</b>					
août	1,0	5,9	21,9	63,6	7,6
juillet	0,9	6,8	23,3	56,6	12,4
juin	1,7	9,9	32,9	44,9	10,7
mai	5,8	22,7	37,0	27,7	6,8
avril	12,8	32,5	28,1	19,2	7,4
<b>100 - 249 salariés</b>					
août	0,9	5,2	21,2	65,0	7,7
juillet	1,2	5,4	25,8	56,8	10,8
juin	1,8	8,3	36,8	41,5	11,6
mai	3,4	21,4	42,4	26,1	6,7
avril	10,2	34,0	33,2	18,4	4,1
<b>250 - 499 salariés</b>					
août	0,8	6,9	21,4	64,1	6,8
juillet	1,2	7,4	24,1	56,5	10,9
juin	1,2	9,9	36,7	42,0	10,2
mai	3,2	20,5	45,9	24,8	5,5
avril	9,0	31,7	35,5	19,0	4,7
<b>500 salariés ou +</b>					
août	0,2	5,8	30,8	53,5	9,6
juillet	0,5	9,0	31,4	48,1	11,0
juin	0,5	12,3	45,7	29,1	12,4
mai	2,6	21,4	49,7	18,0	8,3
avril	7,1	30,6	43,4	15,0	3,8

Note de lecture : au cours du mois d'août, 0,9 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

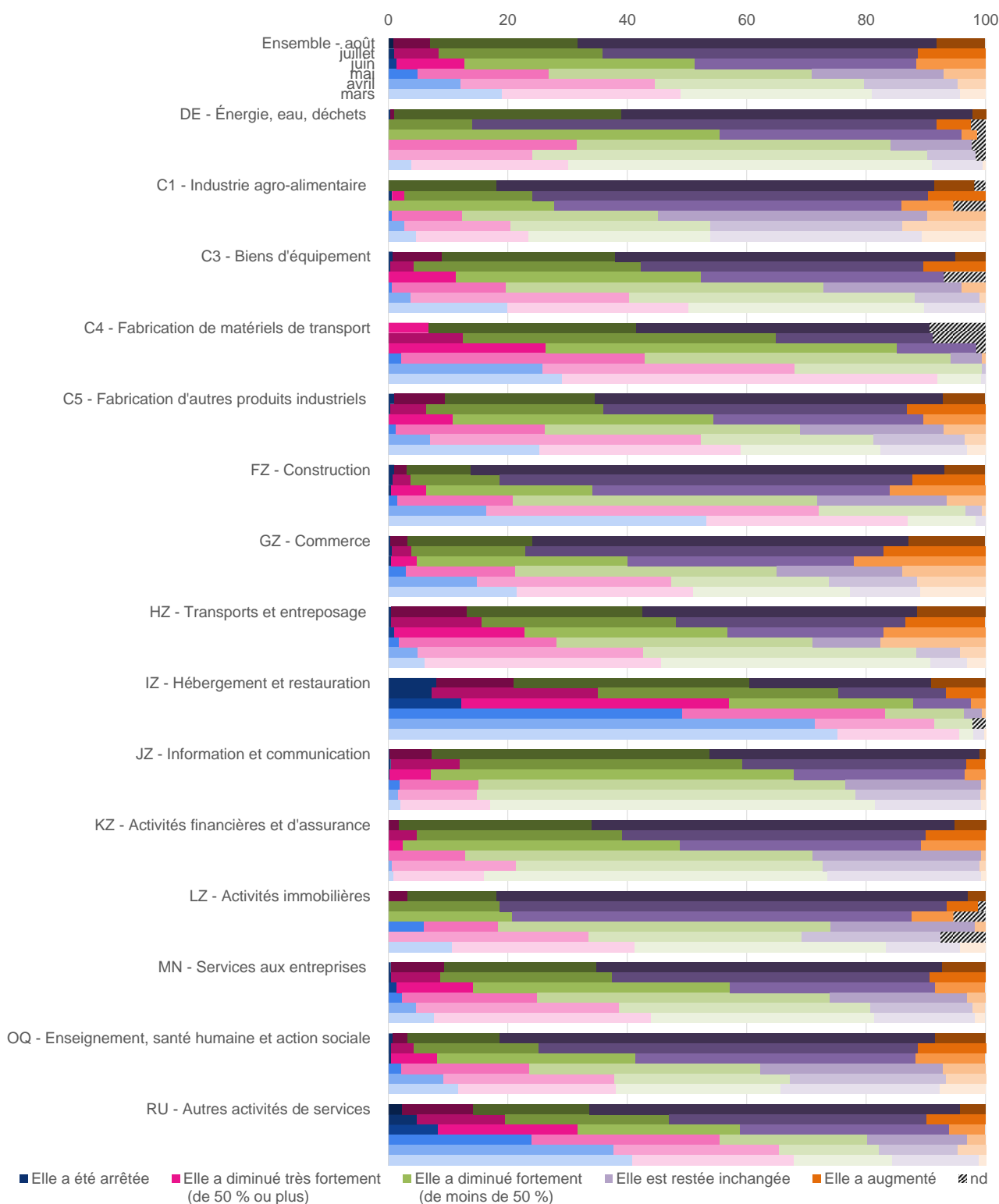
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

### Graphique 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'août, comment l'activité de votre établissement/entreprise a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois d'août, 8,1 % des salariés du secteur de l'hébergement restauration travaillent dans une entreprise où l'activité a été totalement arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

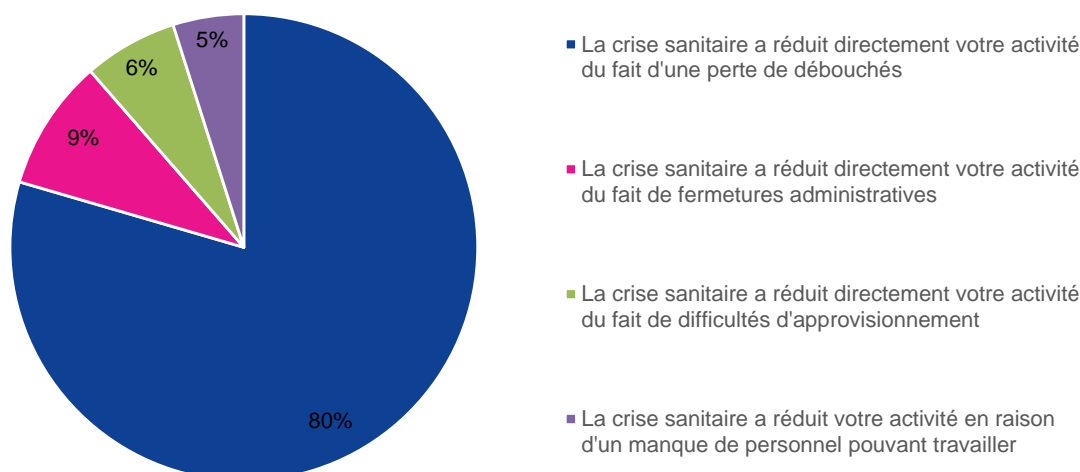
Le secteur qui demeure le plus touché par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % est l'hébergement restauration (21 % dont 8 % à l'arrêt, après 35 % en juillet, dont 7 % à l'arrêt). Le secteur des « autres activités de service » reste également particulièrement affecté, bien qu'en nette amélioration : 14 % dont 2 % à l'arrêt, du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (16 %, dont 5 % à l'arrêt, après 38 % en juillet, dont 8 % à l'arrêt).

À l'inverse, en août, le secteur qui accuse la plus faible baisse d'activité par rapport à la normale est celui de la construction. 79 % des entreprises déclarent que leur activité est restée inchangée et 7 % qu'elle a augmenté en août, après respectivement 69 % et 12 % en juillet. L'activité a également bien repris dans le secteur des activités immobilières (82 % d'activité inchangée ou qui a augmenté après 80 % en juillet) et de l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (81 % après 75 % en juillet).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés (80 % après 77 % en juillet), plutôt que des fermetures administratives (9 % après 12 % en juillet), un manque de personnel pouvant travailler (5 %, comme en juillet) ou des difficultés d'approvisionnement (7 % après 6 % en juillet, Graphique 2).

### Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 80 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a diminué en août du fait d'une perte de débouchés.

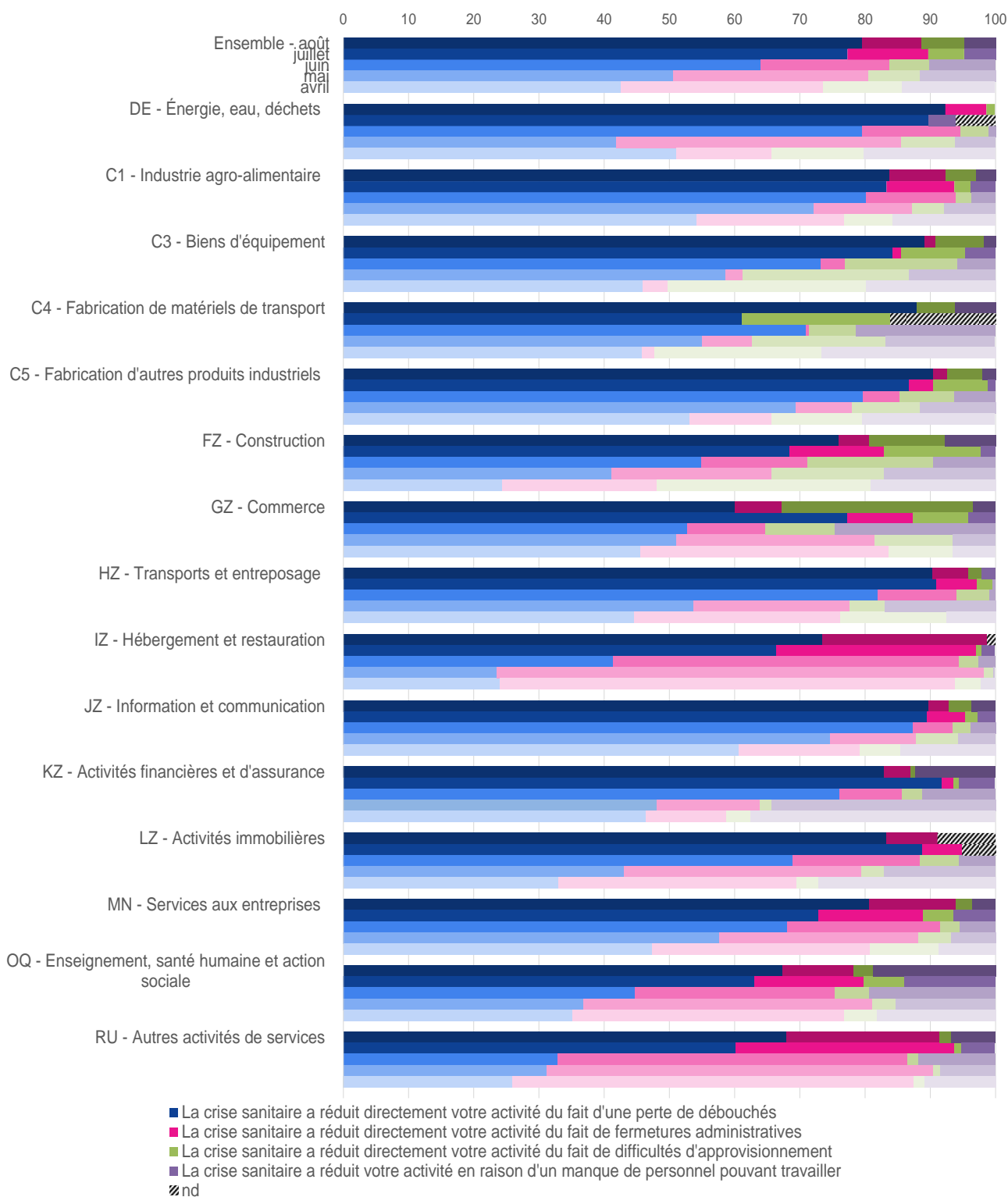
Source : Dares, enquête Acemo Covid, septembre 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

En août, la perte de débouchés est la cause essentielle de la diminution de l'activité. Elle progresse dans la plupart des secteurs et concerne principalement les secteurs liés à l'énergie (92 % après 90 % en juillet), la fabrication d'autres produits industriels (91 % après 87 % en juillet), les transports et l'entreposage (90 % après 91 % en juillet), les secteurs de l'information communication (90 %, comme en juillet) et les biens d'équipements (89 % après 84 % en juillet, Graphique 3). Dans tous les autres secteurs, elle est moins importante mais demeure la cause de diminution d'activité majoritairement mise en avant. Les pertes d'activité liées aux fermetures administratives affectent principalement l'hébergement restauration (25 % après 31 % en juillet), les autres activités de services (23 %, après 34 %) et dans une moindre mesure les services aux entreprises (13 % après 16 %) et l'enseignement privé action sociale (11 % après 17 %). Les pertes d'activité liées aux difficultés d'approvisionnement affectent le secteur de la construction (12 %, après 15 % en juillet) et le secteur du commerce, en forte hausse ce mois-ci (30 % après 9 % en juillet).

### Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 80 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise en août du fait d'une perte de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires remontent encore

Les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires, en ressaut par rapport au mois précédent (43 % après 37 %). Les difficultés liées à des fermetures administratives reculent encore ce mois-ci, mais très légèrement, passant à 3 % en août après 4 % en juillet, 8 % en juin et 16 % en mai. Elles concernent davantage les plus petites entreprises : 4 % pour les entreprises de 10 à 99 salariés contre 2 à 3 % pour celles comptant 100 salariés ou plus. Le manque de débouchés, stable par rapport au mois précédent, et les difficultés financières, qui poursuivent leur recul, viennent ensuite (respectivement 29 % et 23 %, après respectivement 29 % et 26 % en juillet) (Tableau 2). Les grandes entreprises sont davantage touchées par les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires : 50 % pour celles de 500 salariés ou plus, contre 35 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Les difficultés d'approvisionnement continuent de reculer alors que les difficultés liées au manque de personnel stagnent ce mois-ci.

**Tableau 2 - Principales difficultés rencontrées (en % de salariés)**

Question : À la date du 31 août, quelles sont vos principales difficultés rencontrées ?

	31 août	31 juil	30 juin	31 mai	30 avril	31 mars
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	43,3	36,8	34,1	39,3	56,7	62,2
Difficultés financières	23,2	26,2	30,2	32,7	34,3	34,4
Manque de débouchés	28,6	28,6	31,6	31,5	28,6	24,8
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	9,5	12,8	14,0	17,1	22,5	28,1
Fermeture administrative	3,3	4,2	7,5	16,2	23,8	24,0
Manque de personnel	15,3	15,2	15,8	19,7	21,5	24,0
Autre(s)	21,1	23,0	21,0	17,8	15,0	20,8
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	4,2	4,9	7,0	10,0	10,1	15,0

Note de lecture : au 31 août, 23,2 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Dans certains secteurs, les difficultés financières ou d'approvisionnement augmentent

En août, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires progressent assez nettement dans l'information communication (48 % après 35 % en juillet) et dans les autres activités de service (48 % après 37 %), et c'est dans le secteur de l'énergie qu'elles sont le plus présentes (54 % en août, après 53 %).

Les difficultés financières sont particulièrement citées dans le secteur de l'énergie, en très forte hausse ce mois-ci (48 % après 28 % en juillet), l'hébergement restauration (39 % en août), la fabrication de matériels de transports (38 %), les biens d'équipement (31 %) et dans l'information communication (35 %).

Les difficultés tenant au manque de débouchés diminuent dans la plupart des secteurs mais restent très importantes dans la fabrication de matériels de transport (54 % en août), les biens d'équipements (45 %), le transport et entreposage (44 %), l'information et communication (44 %) et la fabrication d'autres produits industriels (43 %).

Les difficultés d'approvisionnement reculent globalement dans l'ensemble des secteurs, et de manière un peu plus forte dans le secteur du commerce (17 % après 28 % en juillet). Elles demeurent importantes dans la fabrication de matériel de transports (32 % après 37 % le mois précédent).



Les difficultés liées aux fermetures administratives sont de nouveau globalement stables ce mois-ci, mais elles diminuent de manière significative dans les autres activités de service (6 % après 12 % en juillet) et restent très importantes dans l'hébergement restauration (11 %).

## **Nouvelle baisse du nombre d'entreprises qui ont augmenté leurs effectifs en août**

Les entreprises ayant augmenté leurs effectifs représentent 5 % des salariés fin août, soit une légère baisse par rapport aux deux mois précédents (6 % fin juillet et 8 % fin juin, Tableau 3). Cette diminution est particulièrement significative dans le secteur du commerce, où les hausses d'effectifs ont été très importantes en juin (5 % fin août après 9 % en juillet, 17 % en juin et 9 % en mai), et dans l'hébergement restauration (3 % après 6 % fin juillet).

Les entreprises dont les effectifs sont restés constants représentent 82 % des salariés fin août, stable par rapport au mois précédent (81 % fin juillet). La part de salariés travaillant dans des entreprises qui ont vu leurs effectifs diminuer est également stable : elle est de 13 % ce mois-ci, comme fin juillet, et elle oscille entre 13 et 14 % depuis le mois d'avril. Au 31 août, le secteur le plus touché par les réductions d'effectifs reste le secteur de l'hébergement restauration (27 %, comme fin juillet).

### Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 31 août, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Vos effectifs ont diminué	Vos effectifs sont restés constants	Vos effectifs ont augmenté
<b>Ensemble</b>			
31 août	13,2	81,7	5,0
31 juillet	13,2	81,1	5,8
30 juin	13,5	78,9	7,7
31 mai	14,2	81,5	4,3
30 avril	13,1	82,5	4,4
31 mars	11,1	85,5	3,4
<b>10 - 19 salariés</b>			
31 août	12,0	83,5	4,4
31 juillet	11,9	82,9	5,2
30 juin	10,6	85,6	3,9
31 mai	11,8	85,6	2,7
30 avril	8,8	88,7	2,5
31 mars	10,5	88,1	1,4
<b>20 - 49 salariés</b>			
31 août	13,7	81,8	4,5
31 juillet	12,9	81,3	5,8
30 juin	13,3	80,8	5,8
31 mai	11,1	84,0	4,9
30 avril	11,2	84,5	4,3
31 mars	10,8	87,1	2,1
<b>50 - 99 salariés</b>			
31 août	14,9	78,8	6,3
31 juillet	13,3	78,7	8,0
30 juin	13,5	79,4	7,1
31 mai	13,4	79,8	6,8
30 avril	11,2	81,8	7,0
31 mars	10,1	84,6	5,2
<b>100 - 249 salariés</b>			
31 août	13,7	80,3	6,0
31 juillet	14,3	79,1	6,7
30 juin	13,6	78,6	7,7
31 mai	14,6	80,3	5,1
30 avril	12,8	82,0	5,2
31 mars	11,7	83,8	4,5
<b>250 - 499 salariés</b>			
31 août	15,5	78,0	6,5
31 juillet	13,7	79,5	6,8
30 juin	14,1	78,5	7,5
31 mai	16,9	78,8	4,3
30 avril	15,5	79,5	5,0
31 mars	13,9	83,3	2,9
<b>500 salariés ou +</b>			
31 août	12,3	83,3	4,4
31 juillet	13,2	82,1	4,7
30 juin	14,1	76,2	9,7
31 mai	15,5	81,0	3,5
30 avril	14,9	81,1	4,0
31 mars	10,8	85,4	3,7

Note de lecture : au 31 août 2020, 13,2 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Peu d'entreprises dont les effectifs ont diminué anticipent un retour à la normale de ces derniers

Au 31 août, les entreprises dont les effectifs ont diminué du fait de la crise représentent 13 % des salariés. Ces réductions d'effectifs passent majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues (47 %). Les non-renouvellements de CDD, très fréquents de mars à mai, diminuent depuis le mois de juin, passant ainsi de 60 % fin mai à 51 % fin juin, 43 % fin juillet et 41 % fin août. À l'inverse, les ruptures conventionnelles sont en nette augmentation depuis mai, passant de 5 % fin mai à 21 % fin août.

Près de la moitié (44 %) des entreprises dont les effectifs ont diminué anticipe que ces derniers ne retrouveront pas leur niveau normal. Pour 24 % de ces entreprises, et notamment pour 61 % de celles de la fabrication de matériel de transports, la situation va même se dégrader : les effectifs continueront de baisser. En outre, les entreprises qui anticipent que les effectifs vont continuer de baisser sont principalement des grandes entreprises : 29 % des entreprises de 250 salariés ou plus contre 16 % des entreprises de 10 à 19 salariés. Il subsiste beaucoup d'incertitude, 33 % des entreprises ne se prononçant pas sur les évolutions de leurs effectifs.

Les entreprises qui n'ont pas encore vu leurs effectifs diminuer du fait de la crise n'anticipent pas pour deux tiers d'entre elles une baisse des effectifs au cours des trois prochains mois. Les secteurs les plus optimistes étant ceux de l'énergie (82 %) et des activités financières et d'assurance (79 %). Si près d'un tiers des entreprises qui n'ont pas encore vu leurs effectifs diminuer (29 %) ne se prononce pas sur l'évolution de leurs effectifs dans les trois mois à venir, elles ne sont que 5 % à anticiper une baisse.

## Le recul du recours au chômage partiel se poursuit en août

En août, 31 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, après 38 % en juillet, 58 % en juin et 73 % en mai (Graphique 4). Le recours au chômage partiel est particulièrement important dans les secteurs de la fabrication de matériels de transport (les entreprises y ayant recours représentent 72 % des salariés du secteur, après 89 % en juillet) et l'hébergement et la restauration (59 % après 66 % en juillet) et il diminue dans tous les secteurs<sup>1</sup>.

Au sein des entreprises ayant eu recours à l'activité partielle au cours du mois d'août, trois salariés sur cinq travaillent dans une entreprise où au moins une personne est en activité partielle pour garde d'enfant ou fragilité/vulnérabilité (comme en juillet). Ce motif est particulièrement mis en avant dans les secteurs des activités financières et d'assurance (90 %), des transports (79 %) et dans l'industrie agroalimentaire (79 %). À l'inverse, il est très peu présent dans l'information et la communication (17 % en août).

---

<sup>1</sup> Il augmente de 2 points dans le secteur des transports et entreposage, mais cette évolution est principalement due aux comportements de réponse de certaines grandes entreprises du secteur.

### **Encadré – 1,3 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle au mois d'août 2020, pour un total de 77 millions d'heures chômées, soit 0,5 million de salariés en EQTP**

Avant de pouvoir recourir au dispositif d'activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d'autorisation préalable (DAP) auprès de l'administration. Sur la base des DAP déposées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 20 septembre 2020, 7,1 millions de salariés étaient susceptibles d'être placés en activité partielle au mois d'août 2020. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle ce mois-là peut s'avérer *in fine* inférieur si, en fonction de leurs besoins réels, les entreprises ne placent dans cette situation qu'une partie du nombre de salariés autorisé par l'administration. En définitive, seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle. Au 20 septembre, les demandes d'indemnisation pour le mois d'août concernaient 0,5 million de salariés mais toutes les demandes pour ce mois n'ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d'un délai d'un an pour faire leur demande d'indemnisation.

Dans ce contexte, pour estimer le nombre de salariés qui ont été effectivement placés en activité partielle en août, il est nécessaire d'anticiper les demandes d'indemnisations qui vont arriver ultérieurement au titre de ce mois. À cette fin, les données administratives (DAP et DI) disponibles au 20 septembre sont complétées par les réponses des entreprises à l'enquête Acemo-Covid-19, cette dernière permettant d'estimer le non recours effectif à l'activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP. Ces estimations doivent de ce fait être considérées avec prudence.

Il en ressort qu'en août 2020, 1,3 million de salariés auraient effectivement été en activité partielle (soit un peu moins de 7 % des salariés du privé), après 1,9 million en juillet et 3,5 millions en juin. Ces estimations ne sont pas corrigées des variations saisonnières : or, la baisse du recours à l'activité partielle durant les mois estivaux est sans doute pour partie liées à des phénomènes saisonniers.

Parmi les 1,3 million de salariés placés en activité partielle en août 2020, environ 70 000 salariés auraient été en activité partielle pour situation de vulnérabilité/fragilité<sup>2</sup> après 120 000 en juillet.

Les trois secteurs ayant le plus grand nombre de salariés en activité partielle au mois d'août seraient les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien : 300 000 salariés ; graphique A), l'hébergement et la restauration (250 000 salariés), ainsi que les transports et l'entreposage (140 000 salariés). Les secteurs ayant les plus forts taux de recours à l'activité partielle seraient l'hébergement et la restauration, pour lesquels 24 % des salariés auraient été dans cette situation en août, suivi par la fabrication de matériel de transport (21 %). Enfin, les entreprises de moins de vingt salariés concentreraient 30% des salariés en activité partielle (graphique B), celles de 250 salariés ou plus en représentant 41 %.

En août 2020, le nombre d'heures chômées au titre de l'activité partielle s'établirait à 77 millions. Cela représenterait 60 heures (soit un peu plus d'une semaine et demie) par salarié en moyenne et équivaldrait donc à 0,5 million<sup>3</sup> de salariés travaillant à plein temps sur le mois (après 0,9 million en juillet, et 1,5 million en juin). Le montant d'allocation des salariés au titre des heures chômées pris en charge par l'État et l'Unédic s'élèverait en août à 0,8 milliard d'euros<sup>4</sup> (après 1,4 milliard en juillet, et 2,4 en juin).

<sup>2</sup> Jusqu'au 30 avril 2020, ces arrêts de travail étaient assimilés à des arrêts maladie.

<sup>3</sup> 0,5 million de salariés travaillant à plein temps sur le mois = 77 millions d'heures d'activité partielle / la durée d'un temps plein qui est de l'ordre de 152 heures par mois.

<sup>4</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juin, les entreprises doivent s'acquitter d'un reste à charge de l'activité partielle, à l'exception des établissements de certains secteurs (décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 portant modulation temporaire du taux horaire de l'allocation d'activité partielle).

## Révisions

Par rapport à l'estimation publiée le 26 août, les effectifs salariés ayant été placés en activité partielle de mars à juillet sont revus à la baisse. Cette révision correspond à l'exclusion de salariés présents dans certaines déclaration d'indemnisation mais sans aucune heure ni montant d'allocation d'activité partielle associés. Cette correction, sans incidence sur le nombre d'heures chômées, les montants indemnisés et le nombre d'ETP concernés, conduit à réviser les estimations du nombre de salariés de -3% en mars à -21% en juillet.

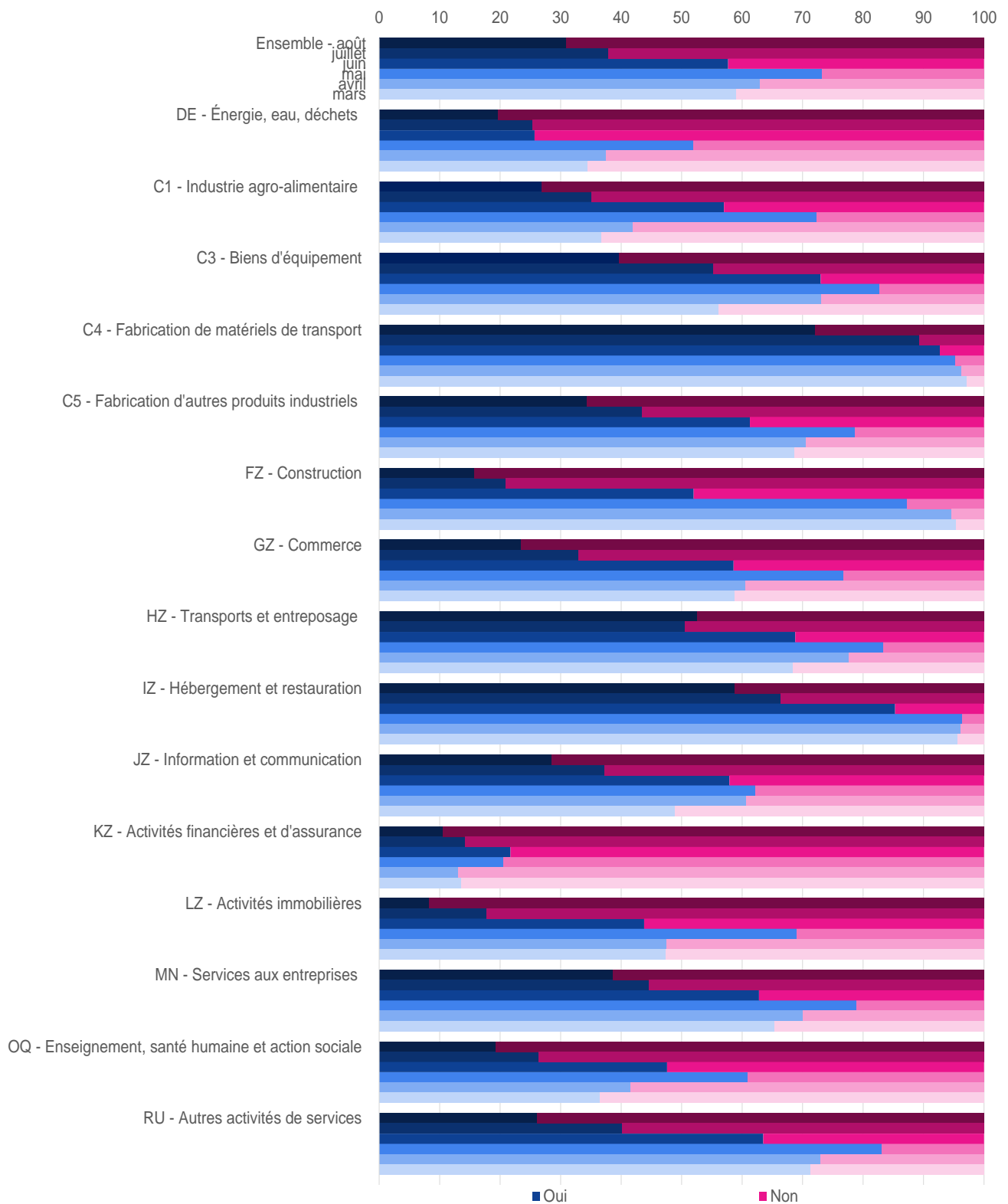
	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions) avant révision	7,2	8,8	7,9	4,5	2,4	
Nombre de salariés effectivement placés en activité partielle (millions) après révision	7,0	8,6	7,3	3,5	1,9	1,3
Nombre d'EQTP effectivement placés en activité partielle (millions) (non révisé)	2,2	5,6	3,0	1,5	0,9	0,5
Nombre d'heures (millions) (non révisé)	329	843	456	222	128	77
Montant d'indemnisation (Md€) (non révisé)	3,3	8,9	5,0	2,4	1,4	0,8

## Les réductions des débouchés et les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles sont toujours les principales raisons de recours au chômage partiel en août

Comme lors du mois précédent, c'est le manque de débouchés/commandes et les situations de garde d'enfants ou de personnes vulnérables (respectivement 43 % et 41 %) que les entreprises évoquent le plus souvent comme raisons du recours au chômage partiel au cours du mois d'août (Graphique 5).

### Graphique 4 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'août, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



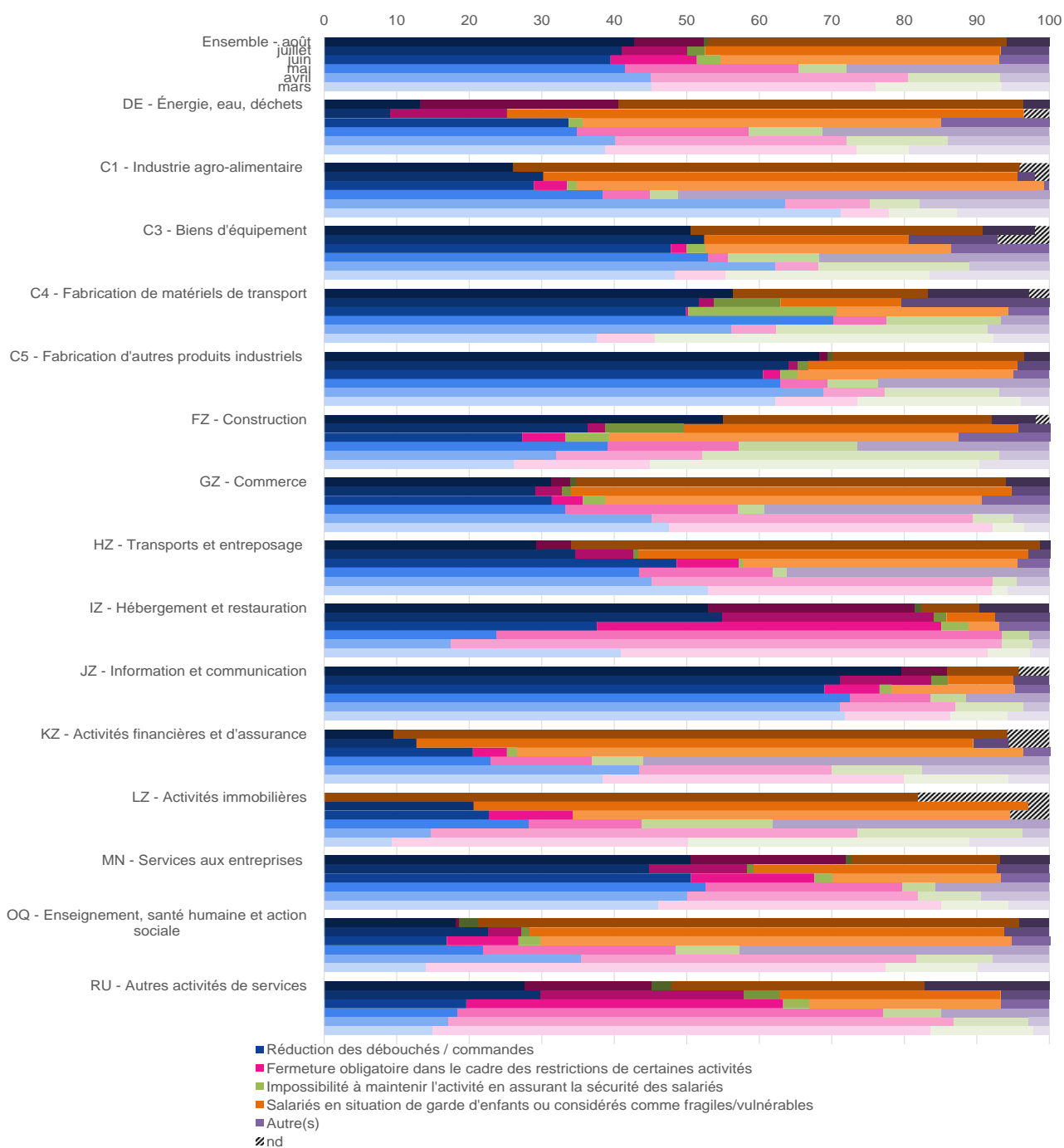
Note de lecture : en août, 31 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## Graphique 5 - Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)<sup>5</sup>

Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : 55,0 % des salariés des entreprises du secteur de la construction ayant eu recours au chômage partiel travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel en août est la réduction de débouchés / commandes.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Note : la modalité « Salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles/vulnérables » a été ajoutée au questionnaire du mois de juillet.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

<sup>5</sup> La forte hausse des fermetures obligatoires dans les secteurs de l'énergie et des services aux entreprises est principalement due aux comportements de réponse de certaines grandes entreprises du secteur.

Les motifs diffèrent en fonction de la taille de l'entreprise : la réduction des débouchés et des commandes est la raison principalement évoquée par les petites entreprises (68 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 33 % pour les entreprises de plus de 500 salariés) alors que les salariés en situation de garde d'enfants ou considérés comme fragiles ou vulnérables ne sont évoqués pratiquement que par les grandes entreprises (10 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés contre 52 % pour les entreprises de plus de 500 salariés).

Le recours à l'activité partielle pour un motif de réduction des débouchés/commandes est particulièrement cité dans les secteurs de l'information communication (80 % après 71 % en juillet), dans la fabrication d'autres produits industriels (68 % après 64 %) et elle est nettement en hausse dans la construction ce mois-ci (55 % après 36 %). Le motif lié aux gardes d'enfants et personnes vulnérables se renforce dans les activités financières et d'assurances (85 % après 77 % en juillet), les activités immobilières (82 % après 77 %) et dans l'enseignement privé et l'action sociale (75 % après 66 % en juillet). Les fermetures obligatoires dans le cadre des restrictions de certaines activités concernent encore principalement le secteur de l'hébergement et de la restauration en août (29 %, comme en juillet).

## **Un recours limité à la formation pour les salariés en chômage partiel**

En août, 13 % des salariés travaillent dans une entreprise qui a recours à la formation pour ses salariés en chômage partiel, dont au moins la moitié dans le cadre d'une subvention FNE-Formation (6,5 %). Le recours à de la formation pour ses salariés est plus fréquent dans les grandes entreprises (16 % dans les entreprises de plus de 500 salariés contre 6 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés), ainsi que dans la fabrication de matériel de transport (38 % en août) et dans l'hébergement restauration (32 % en août). Il est fortement en baisse en août dans le secteur de l'information communication, même s'il reste assez élevé (23 % après 42 %). À l'inverse, il est particulièrement faible dans les activités financières et d'assurance, dans les activités immobilières, dans l'industrie agroalimentaire et dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

## **Plus de la moitié des salariés travaille sur site fin août**

Au cours du mois d'août, la proportion des salariés de retour sur site est stable par rapport au mois de juillet (Graphique 6). Fin août, 3 % des salariés sont au chômage partiel complet (stable par rapport à fin juillet), 10 % en télétravail (après 11 % fin juillet), et 55 % travaillent sur site ou sur chantiers (après 58 % fin juillet). L'été est marqué par une nette augmentation saisonnière des salariés en congés (27 % fin août et 21 % en juillet, après 7 % fin juin). Les autres sont en arrêt maladie (stable à 6 %). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %).

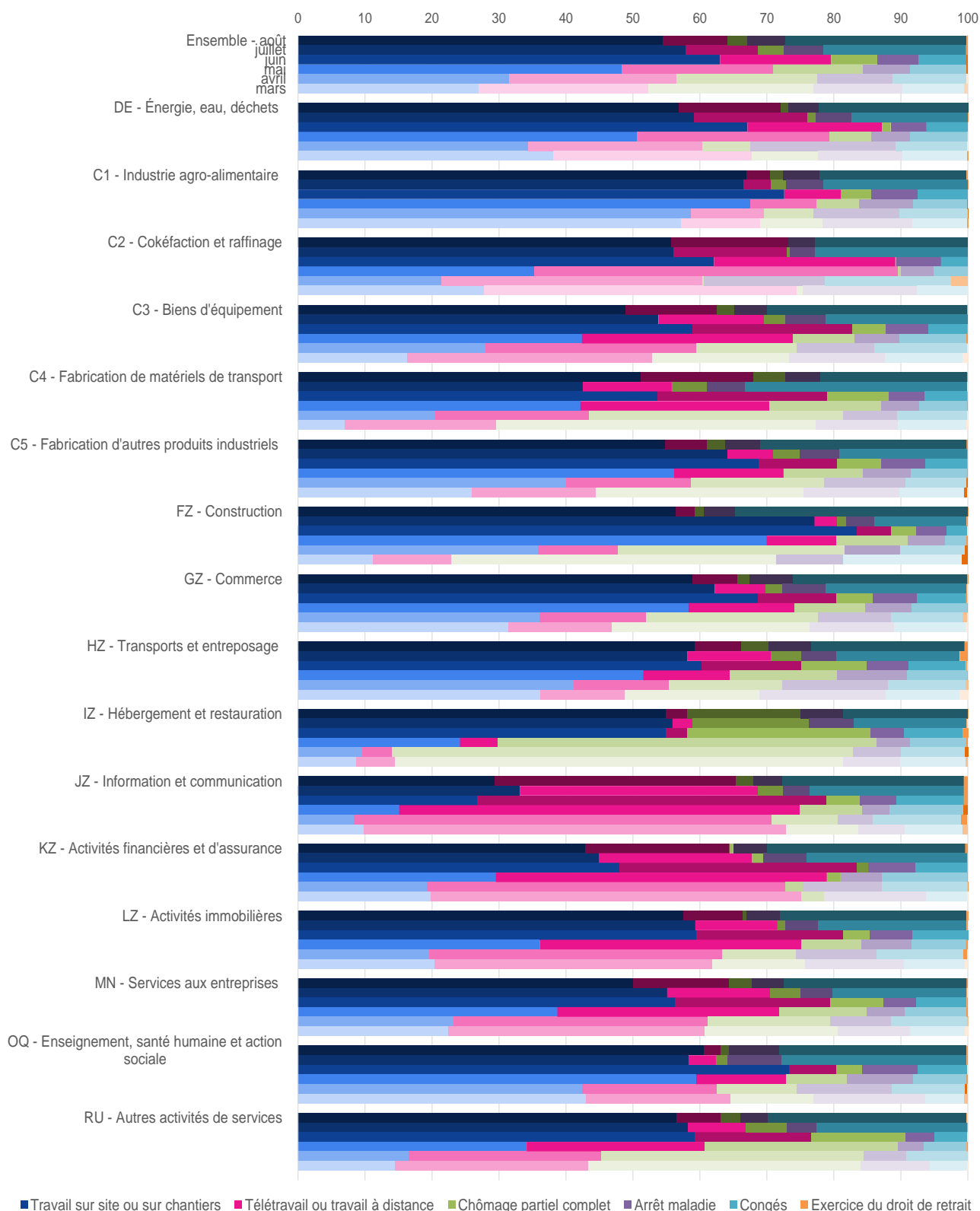
Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel complet se nivelle et dépend moins de la taille de l'entreprise. En revanche, le télétravail reste important dans les grandes entreprises (14 % après 16 % fin juillet) alors qu'il reflue encore dans les petites (4 %, après 6 % fin juillet et 9 % fin juin). La part des salariés en arrêt maladie croît également avec la taille de l'entreprise et représente 3 % des situations dans les plus petites entreprises (stable), contre 7 % dans les plus grandes d'entre elles (stable également).

Le télétravail reste particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (36 % des salariés, stable), et dans les activités financières et d'assurance (22 %, stable également), pour lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration (3 %, stable), la construction (3 %, stable) et l'industrie agroalimentaire (4 %, stable).



## Graphique 6 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 24 août (en %)

Question : En moyenne au cours de la semaine du 24 août, quelle a été la répartition de vos salariés entre ces différentes situations ?



Note de lecture : au cours de la semaine du 24 août, 54,5 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

## **Quatre salariés sur dix travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de protection sanitaire réduisent la productivité ou augmentent les coûts de production**

44 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité ou augmenté les coûts. Cette part est stable dans le temps : elle s'établissait à 43 % en juillet et à 45 % en juin.

13 % de ces salariés sont dans une entreprise qui juge que cet impact est d'au moins 10 %. Les secteurs les plus impactés (impact d'au moins 10 %) sont ceux de la fabrication de matériels de transport (28 %, après 33 % en juillet) et de l'énergie, pour lequel l'impact a considérablement évolué (28 % après 1 % en juillet). À l'inverse, on observe une forte baisse dans le secteur des transports.

31 % des salariés travaillent dans une entreprise qui considère que les mesures de prévention ont réduit la productivité horaire de travail, mais de moins de 10 %. Elles se retrouvent particulièrement dans les industries liées à la construction (43 %), aux transports (35 %) ou l'agroalimentaire (35 %).

## **Dans un contexte toujours très incertain, près d'un salarié sur trois travaille dans une entreprise dont l'activité mettrait plus de trois mois à revenir à la normale**

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état à la fin du mois d'août d'une forte incertitude et affichent, comme au mois de juillet, une grande hétérogénéité entre secteurs (Graphique 7). Si les entreprises indiquant que l'activité est déjà revenue à la normale ou que ce sera le cas d'ici moins de 3 mois représentent 40 % de l'emploi salarié, celles qui anticipent que l'activité mettra plus de temps pour revenir à la normale représentent 28 % de l'emploi salarié. Les secteurs où les perspectives sont les plus sombres relèvent de l'hébergement et la restauration (33 % après 32 % fin juillet) et de la fabrication de matériels de transports où elles sont nettement en hausse (35 % après 17 % fin juillet).

La part de salariés travaillant dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale est stable par rapport à juillet et s'établit à 25 % de l'emploi salarié total. Les secteurs où l'activité est le plus fréquemment revenue à la normale fin août relèvent de l'agroalimentaire (48 % de l'emploi, après 43 % fin juillet), de l'activité immobilière (39 % de l'emploi, après 33 % fin juillet) et de la partie privée de l'enseignement, santé humaine et action sociale (38 % de l'emploi, après 32 % fin juillet).

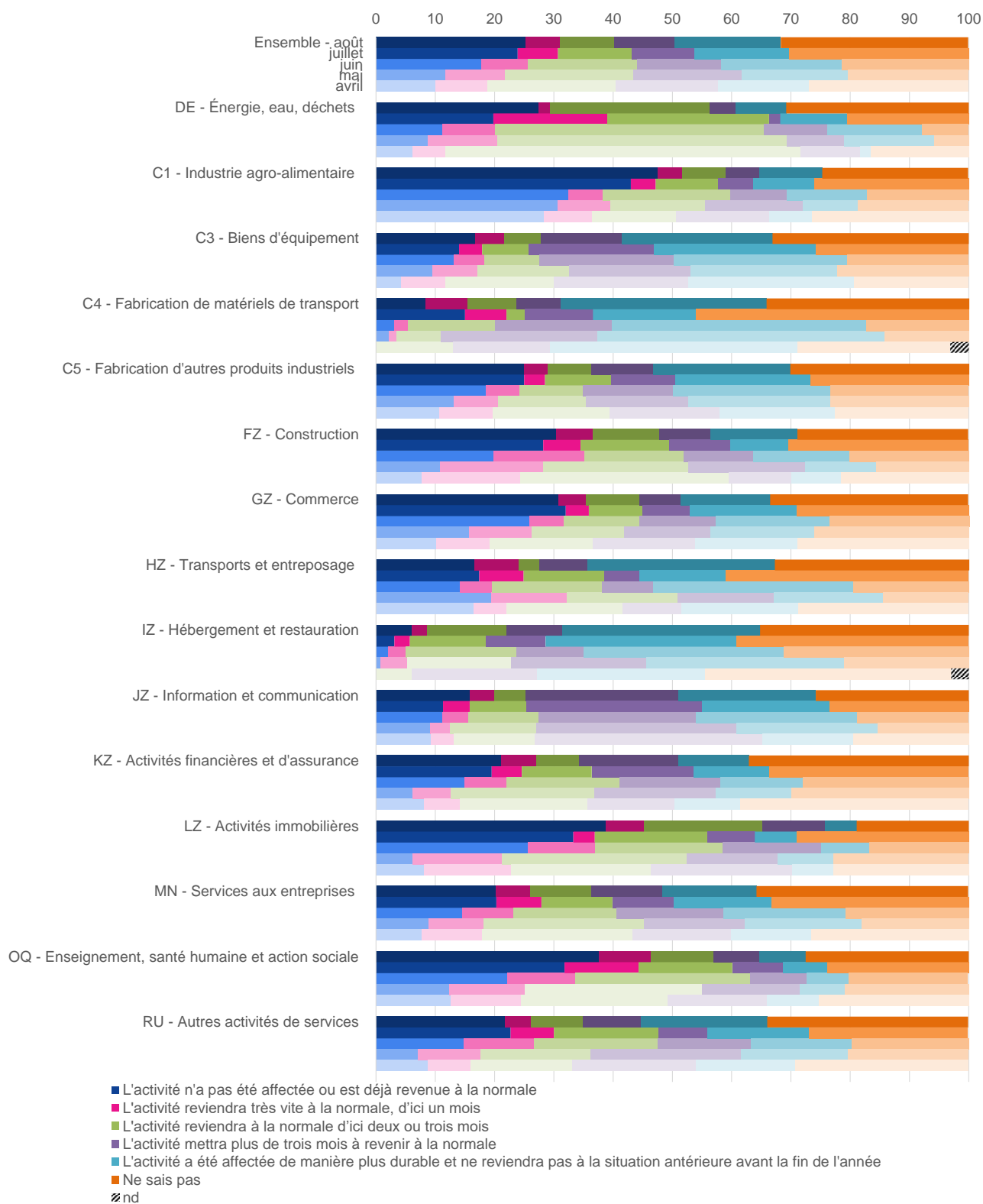
15 % (après 19 % fin juillet) des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité reviendrait à la normale dans moins de 3 mois, dont 6 % d'ici un mois. C'est particulièrement le cas des secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (29 % de l'emploi, après 47 %) et des activités immobilières (26 % de l'emploi, après 23 % fin juillet).

10 % des salariés (après 11 % fin juillet) travaillent dans une entreprise dont l'activité mettra plus de 3 mois pour revenir à la normale. Les secteurs concernés sont ceux de l'information communication (26 %, après 30 %) et des activités financières et d'assurance (17 %, stable).

Enfin, le mois d'août confirme la difficulté des entreprises à dater le retour à un niveau normal d'activité. 32 % des salariés (après 30 % fin juillet, 21 % fin juin et 27 % au plus haut en avril) travaillent dans une entreprise qui ne sait pas quand son activité reprendra normalement. C'est pour le secteur des activités financières et d'assurance que cette incertitude est la plus fréquente (37 %, après 34 % fin juillet). Les secteurs des services aux entreprises ainsi que de l'hébergement et de la restauration sont également dans l'expectative (respectivement 36 % et 35 %, après 33 % et 39 % fin juillet).

## Graphique 7 - Reprise de l'activité après le début du déconfinement par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Dans combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va retrouver son niveau normal ?



Note de lecture : fin août, 25,3 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale.

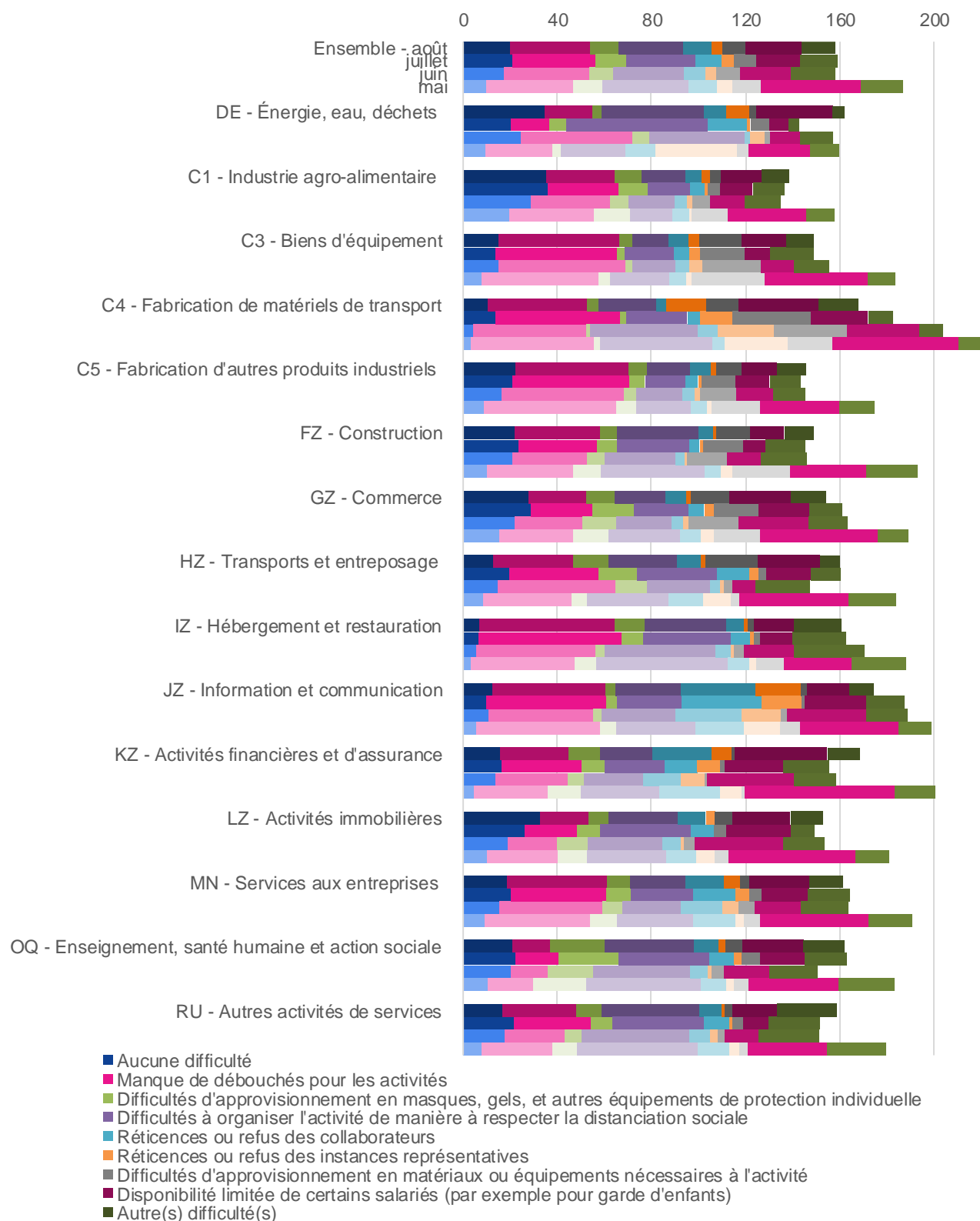
Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les principales difficultés anticipées par les entreprises pour la reprise de l'activité proviennent d'un manque de débouchés (Graphique 8) : 34 % des salariés travaillent au sein de ces entreprises fin août (après 35 % fin juillet). Les secteurs les plus concernés relèvent de l'hébergement et restauration (57 % après 61 % fin juillet), des biens d'équipement (52 %, stable) et de l'information et de la communication (48 % après 51 % fin juillet). Un cinquième des salariés travaille dans une entreprise qui n'anticipe aucune difficulté pour la reprise de son activité. Les difficultés d'approvisionnement en masques, gel et autres équipements de protection sont stables par rapport à juillet (12 % après 13 %) alors que les difficultés liées à la disponibilité limitée de certains salariés sont pour la première fois en hausse (24 %, après 18 % fin juillet et 21 % fin juin). Enfin, les difficultés à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (stable à 28 %, après 29 %) sont en net recul dans le secteur de l'énergie et dans le secteur des activités immobilières (30 % après 39 % fin juillet).

## Graphique 8 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (% de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin août, 33,9 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

[dares.travail.gouv.fr](https://dares.travail.gouv.fr)

